

Date: 2005-07-19

Modifié-le: 2005-06-21

Version: 2.0.7

1. Identification de la substance / préparation et de la société

Nom commercial: QUANTOFIX® Aluminium Réactif Aluminium-2 Art. no. 91307

1.1 Fournisseur MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG

Neumann-Neander-Strasse 6-8, D-52355 Düren

1.2 Source d'informations

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG, ☎ +49 (0) 24 21 969 0

1.3 No d'appel d'urgence en cas d'intoxication

Centre Anti-Poisons ou I.N.R.S./ORFILA, ☎ (+33) (0)1 45 42 59 59

2. Composition / information sur les composants

2.1 Caractérisation chimique de la préparation

Substance du réactif: L'acide acétique 24 % (C₂H₄O₂)

Substance / préparation irritante

Symbole:

C

Symboles complémentaires:

CAS no.: 64-19-7

EINECS no.: 200-580-7

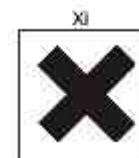
Indice no.: 607-002-00-6

Tests R: 36/38

Tests S: (1/2)-23-26-(45)

2.2 Symboles de danger

Non soumise à une obligation de déclaration pour une quantité ≤ 25 ml (conformément aux directives 67/548/CEE Art. 25, 1999/45/CE Art. 12, de la norme GefStoffV § 42 et TRGS 200 chap. 7.1)



3. Dangers éventuels

3.1 Identification des dangers

Provoque sur la peau, les yeux et les muqueuses, selon la concentration, la température et le temps d'action, diverses graves irritations. Les vapeurs, en particulier celles émanant de fluides chauds et de brouillards peuvent avoir une action irritante sur les yeux et les muqueuses.

4. Premiers secours

4.1 Remarques générales

Transporter les blessés à l'air frais, hors de la zone dangereuse. Veillez au repos de ces derniers, les protéger contre toutes déperditions thermiques. Montrer au médecin soignant l'emballage du produit, le mode d'emploi ainsi que cette fiche de données de sécurité. Assurer le transport chez le médecin en position semi-assise. Maintenir une position latérale stable en cas de vomissement ou de perte de connaissance et libérer les voies respiratoires.

Après inhalation

Faire respirer de l'air frais en cas d'inhalation de brouillards ou de vapeurs, libérez les voies respiratoires. Faire respirer aussitôt que possible un aérosol Dexaméthasone. Veiller au repos, à la chaleur et, le cas

échéant, à une assistance respiratoire. Faire inhaler de l'oxygène en cas de difficulté respiratoire. Procéder à une réanimation cardio-respiratoire à la suite d'un arrêt respiratoire/circulatoire.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés. Rincer abondamment pendant au moins 15 minutes avec de l'eau les parties de peau/les muqueuses contaminées. Ne pas tenter de neutraliser. Appliquer le cas échéant un bandage lâche.

Après contact avec les yeux

En cas de contact oculaire, rincer pendant au moins 10 minutes avec de l'eau courante en maintenant bien écartées les paupières de l'œil contaminé - tout en protégeant l'œil non atteint - en s'aidant d'une bouteille de lavage oculaire, d'une œillère ou d'eau courante. Dans un premier temps, (si possible) ajouter des gouttes de Proxymethacaine 0,5 % pour les yeux. Puis appliquer un bandage lâche. Consulter le plus rapidement possible un spécialiste (ophtalmologiste).

Après ingestion

Après une ingestion, faire boire immédiatement abondamment de l'eau additionnée d'un produit à base de charbons actifs. Ne tenter en aucun cas de faire vomir. Ne pas tenter de neutraliser. Faire inhaler de l'oxygène en cas de détresse respiratoire.

4.2 Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Après une inhalation, initialiser rapidement et/ou poursuivre les mesures prescrites en cas d'irritation des voies respiratoires. Faire respirer un aérosol du type Dexamethason, traitement antitussif à la codéine. En cas de respiration de doses élevées, initialiser un traitement prophylactique contre l'œdème pulmonaire. En cas d'arrêt respiratoire: respiration assistée, le cas échéant respiration d'oxygène. Après une ingestion, être prudent en matière de vomissement et de lavage stomacal. Utiliser comme laxatif du sulfate de sodium avec de la bouillie d'avoine.

4.3 Moyens devant être constamment disponibles sur le poste de travail

Prévoir une bouteille lave-yeux ou une œillère dans la salle de travail.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agents d'extinction appropriés

Utiliser des extincteurs appropriés à la classe d'incendie de l'environnement ou, le cas échéant, une couverture anti-feu.

5.2 Risques particuliers dus au produit, à ses résidus de combustion ou gaz dégagés

Veiller à la formation de produits de décomposition toxiques; menace de l'environnement possible à la suite de tout dégagement de grandes quantités de substances ou de produits de décomposition.

5.3 Equipement de protection particulier

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant (appareil autonome) et, en cas de développement intensif de substances nuisibles, revêtir un vêtement protecteur contre les produits chimiques (vêtement à protection universelle).

5.4 Remarques diverses

La substance/la préparation même ne brûle pas. Les emballages brûlent comme du papier ou de la matière plastique. Refroidir les conteneurs non endommagés avec de l'eau, les dégager si possible hors de la zone dangereuse. Le réchauffement provoque une augmentation de pression, d'où danger d'éclatement. Précipiter les vapeurs formées en pulvérisant de l'eau. L'eau peut devenir alcaline ou acide. N'utiliser uniquement des appareillages auxiliaires chimiorésistants.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

| | | |
|---------------------------------|-----------|-----------------------------|
| pH à la livraison: | | < 2 |
| Point de fusion [°C]: | | |
| Point d'ébullition [°C]: | | 101 |
| Densité: | (à 20 °C) | 1.01-1.03 g/cm ³ |
| Solubilité dans l'eau: | (à 20 °C) | 0-100 % |

10. Stabilité et réactivité

Pendant le stockage dans l'emballage original, il n'y a pas de décomposition durant la période de conservation indiquée.

11. Informations toxicologiques

11.1 Effets toxiques

Substance dangereuse irritante entraînant le plus souvent des inflammations à la suite de contacts passagers, prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses.

11.2 Tests toxicologiques

| | |
|--|---------------|
| Symptômes spécifiques en expérimentation vétérinaire: | irritant |
| Effet cautérisant/irritant: | qui, irritant |
| Sensibilisation: | inconnu |

Effets subséquents à une exposition renouvelée ou prolongée: inconnu

Effets cancérigènes, hérédomodificateurs ainsi que reproducto-lésionnaires:

Autres données:

| | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| LD ₅₀ oral rat 3310 mg/kg | LC ₅₀ ihl mus 5620 ppm/1h |
| LD ₅₀ drm rbt 1060 mg/kg | LCLo orl rbt 1200 mg/kg |

12. Informations écologiques

12.1 Evaluation d'effets possibles

Danger possible pour l'eau potable uniquement en cas de pénétration de quantités très importantes dans le sol et les eaux naturelles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Recommandation

Prière de respecter les directives nationales visant la collecte et l'élimination de déchets de laboratoire.

14. Informations relatives au transport

| | | |
|----------------------------|-------------------|------------------------------------|
| Nom au transport: | Chemical Kit | |
| N° ONU: 3316 | Classe: 9 | Groupe d'emballage (PG): II |
| Transport terrestre | | |
| - route /- chemin de fer | ADR/RID Cl. Code: | M11, ADR 3.3.1/251: LQ 19 = 10 kg |
| Transport maritime | IMDG EmS: | F-A,S-P |
| Transport aérien | IATA-DGR | PAX915 CAO 915 |

Informations annexes: Concernent des lots d'expédition pouvant atteindre jusqu'à 10 kg (nets) de substances dangereuses (**chemical kit**).

Prescriptions alternatives relatives au transport

Nom au transport: Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s. (acetic acid solution)

N° ONU: 3265

Classe: 8

Groupe d'emballage (PG): III

- route

ADR

Cl. Code:

C3, LQ 19 = 3 L/ 30 kg

15. Informations réglementaires

15.1 Désignation

Lettre de code: Xi

Codes complémentaires:

Caractérisation du danger: Irritante

Composants dangereux: L'acide acétique 24 %

15.1.1 Informations sur les dangers particuliers (tests R)

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau

15.1.2 Conseils de sécurité (tests S)

S (1/2) Conserver sous clef et hors de portée des enfants

S 23 Ne pas respirer les vapeurs

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

S (45) En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

15.2 Prescriptions internationales et nationales

Les législations et prescriptions suivantes furent prises en considération pour l'élaboration de la fiche de données de sécurité:

1. la directive 67/548/CEE du Conseil, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses, inclus 29ème adaptation au progrès technique (2004/73/CE) d'avril 2004
2. la législation allemande pour la protection de substances dangereuses (législation sur les produits chimiques, ChemG) de juillet 1994, la refonte de juin 2002,
3. la législation allemande sur la protection de substances dangereuses (législation sur les substances dangereuses, GefStoffV), la refonte de décembre 2004, réglementaire de la directive 98/24/CE,
4. la directive 91/155/CEE de la Commission définissant et fixant, les modalités du système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses - (fiche de données de sécurité),
5. la directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses,
6. la directive 2001/58/CE de la Commission, concernant les modalités du système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses,
7. les règles techniques allemandes TRGS 200, concernant le classification et désignation de substances, préparations et produits de janvier 2003,
8. les règles techniques allemandes TRGS 220, concernant la fiche de données de sécurité visant les substances et préparations dangereuses de janvier 2003,

9. les règles techniques allemandes TRGS 900, seuils pour l'air du poste de travail „Les valeurs limites pour l'air“ d'août 2004

15.3 Autres prescriptions nationales

Classe risque pour l'eau, Allemagne: 0

Classe de toxicité, Suisse: 3

16. Autres informations

16.1 Interlocuteurs

Customer Service Center  +49 (0) 24 21 969 0

16.2 Informations diverses

Utilisation recommandée et limitation d'emploi: uniquement pour utilisateurs professionnels

Potentiel de danger réduit émanant de produit ou de tests individuels au cours d'une utilisation conforme.

Références pour la fiche de données de sécurité

KÜHN, BIRETT: Fiches de substances opératoires dangereuses (en Allemagne)

MACHEREY-NAGEL présente les informations précitées en toute bonne foi conformément au niveau de ses propres connaissances en date du 2004-10-21. Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu à s'assurer que sa formation et son aptitude répondent à la manipulation en toute responsabilité des produits dans chaque cas particulier. Les informations communiquées n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. MACHEREY-NAGEL n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toutes informations complémentaires, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.

Date: 2005-07-19

Modifié-le: 2005-06-21

Version: 2.0.7

1. Identification de la substance / préparation et de la société

Nom commercial: QUANTOFIX® Aluminium Réactif Bandelette réactif Art. no. 91307

1.1 Fournisseur MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG

Neumann-Neander-Strasse 6-8, D-52355 Düren

1.2 Source d'informations

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG, ☎ +49 (0) 24 21 969 0

1.3 No d'appel d'urgence en cas d'intoxication

Centre Anti-Poisons ou I.N.R.S./ORFILA, ☎ (+33) (0)1 45 42 59 59

2. Composition / information sur les composants

2.1 Caractérisation chimique de la préparation

Substance du réactif: déclaration ne pas nécessaire (-)

Ne pas nécessaire

Symbole: non

CAS no.: -

EINECS no.: -

Indice no.: -

Tests R: n/a

Tests S: n/a

2.2 Symboles de danger

3. Dangers éventuels

3.1 Identification des dangers

Nous déclarons par la présente que ce produit, en fonction du niveau de nos connaissances et expériences actuelles, ne contient aucune substance dangereuse passible – conformément aux réglementations 1999/45/CE et 67/548/CEE ainsi qu'en vertu de la législation allemande sur les matières dangereuses – de faire l'objet d'une déclaration sur les produits dangereux, et ce que ce soit dans la concentration présente ou en fonction de la quantité globale incluse dans chaque module d'analyse. Un emballage individuel ne présente qu'un très faible potentiel de danger.

4. Premiers secours

4.1 Remarques générales

4.2 Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

4.3 Moyens devant être constamment disponibles sur le poste de travail

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agents d'extinction appropriés

Utiliser des extincteurs appropriés à la classe d'incendie de l'environnement ou, le cas échéant, une couverture anti-feu.

5.2 Risques particuliers dus au produit, à ses résidus de combustion ou gaz dégagés

5.3 Remarques diverses

La substance/la préparation même ne brûle pas. Les emballages brûlent comme du papier ou de la matière plastique. Refroidir les conteneurs non endommagés avec de l'eau, les dégager si possible hors de la zone dangereuse.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation

En conformité avec les instructions de service ci-jointes.

7.2 Stockage

L'emballage original de MACHEREY-NAGEL garantit un stockage sûr.

Classe de l'entrepôt (Industrie chimique allemande): 12-13

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Mesures techniques

8.2 Equipement de protection personnelle

Protection respiratoire: no Protection manuelle: no

Protection oculaire: no Protection corporelle: no

Mesures de protection et d'hygiène:

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Présentation

Etat: liquide ou solide Couleur: Odeur:

9.2 Caractéristiques spécifiques à la sécurité

pH à la livraison: -
Point de fusion [°C]:
Point d'ébullition [°C]:
Densité: (à 20 °C) - g/cm³
Solubilité dans l'eau: (à 20 °C) -

10. Stabilité et réactivité

Pendant le stockage dans l'emballage originale il n'y a pas de décompositions endéans la durabilité indiquée.

11. Informations toxicologiques

11.1 Tests toxicologiques

Symptômes spécifiques en expérimentation vétérinaire: no symptômes

Effet cautérisant/irritant: no effet

Sensibilisation: no effet

Effets subséquents à une exposition renouvelée ou prolongée: no effet

Effets cancérigènes, hérédomodificateurs ainsi que reproducto-lésionnaires:

no effet

Autres données:

LD₅₀ oral rat > 2000 mg/kg

12. Informations écologiques

13. Considérations relatives à l'élimination

Prière de respecter les directives nationales visant la collecte et l'élimination de déchets de laboratoire.

14. Prescriptions relatives au transport

Ne pas nécessaire

15. Informations réglementaires

15.1 Désignation

Lettre de code: -
Caractérisation du danger: Ne pas nécessaire
Composants dangereux: -

15.1.1 Informations sur les dangers particuliers (tests R)

R n/a

15.1.2 Conseils de sécurité (tests S)

S n/a

15.2 Prescriptions internationales et nationales

Les législations et prescriptions suivantes furent prises en considération pour l'élaboration de la fiche de données de sécurité:

1. la directive 67/548/CEE du Conseil, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses, inclus 29ème adaptation au progrès technique (2004/73/CE) d'avril 2004
2. la législation allemande pour la protection de substances dangereuses (législation sur les produits chimiques, ChemG) de juillet 1994, la refonte de juin 2002,
3. la législation allemande sur la protection de substances dangereuses (législation sur les substances dangereuses, GefStoffV), la refonte de décembre 2004, réglementaire de la directive 98/24/CE,
4. la directive 91/155/CEE de la Commission définissant et fixant, les modalités du système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses - (fiche de données de sécurité),
5. la directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses,
6. les règles techniques allemandes TRGS 200, concernant le classification et désignation de substances, préparations et produits de janvier 2003,
7. les règles techniques allemandes TRGS 220, concernant la fiche de données de sécurité visant les substances et préparations dangereuses de janvier 2003,
8. les règles techniques allemandes TRGS 900, seuils pour l'air du poste de travail „Les valeurs limites pour l'air“ d'août 2004

15.3 Autres prescriptions nationales

Classe risque pour l'eau, Allemagne: 0

Classe de toxicité, Suisse: 5

16. Autres informations

16.1 Interlocuteurs

Customer Service Center  +49 (0) 24 21 969 0

16.2 Informations diverses

Utilisation recommandée et limitation d'emploi:

Références pour la fiche de données de sécurité

KÜHN, BIRETT: Fiches de substances opératoires dangereuses (en Allemagne)

MACHEREY-NAGEL présente les informations précitées en toute bonne foi conformément au niveau de ses propres connaissances en date du 2004-12-10. Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu à s'assurer que sa formation et son aptitude répondent à la manipulation en toute responsabilité des produits dans chaque cas particulier. Les informations communiquées n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. MACHEREY-NAGEL n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toutes informations complémentaires, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.

Date: 2005-07-19

Modifié-le: 2005-06-21

Version: 2.0.7

1. Identification de la substance / préparation et de la société

Nom commercial: QUANTOFIX® Aluminium Réactif Aluminium-1 Art. no. 91307

1.1 Fournisseur MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG

Neumann-Neander-Strasse 6-8, D-52355 Düren

1.2 Source d'informations

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG, ☎ +49 (0) 24 21 969 0

1.3 No d'appel d'urgence en cas d'intoxication

Centre Anti-Poisons ou I.N.R.S./ORFILA, ☎ (+33) (0)1 45 42 59 59

2. Composition / information sur les composants

2.1 Caractérisation chimique de la préparation

Substance du réactif: Hydroxyde de potassium 50 % (KOH.H₂O)

Substance / préparation corrosive

Symbole:

C

Symboles complémentaires:

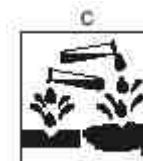
Xn

CAS no.: 1310-58-3 **ENECS no.:** 215-181-3

Indice no.: 019-002-00-8

Tests R: 22-35

Tests S: (1/2)-26-37/39-(45)



2.2 Symboles de danger

3. Identification des dangers

Provoque sur la peau, les yeux et les muqueuses, selon la concentration, la température et le temps d'action, diverses graves brûlures ainsi que des plaies difficilement guérissables. Les vapeurs, en particulier celles émanant de fluides chauds et les brouillards provoquent de fortes lésions oculaires et respiratoires. Une action cautérisante doit toujours être envisagée en présence d'un pH < 2 ou d'un pH > 11,5.

4. Premiers secours

4.1 Remarques générales

Transporter les blessés à l'air frais, hors de la zone dangereuse. Veillez au repos de ces derniers, les protéger contre toutes déperditions thermiques. Montrer au médecin soignant l'emballage du produit, le mode d'emploi ainsi que cette fiche de données de sécurité. Assurer le transport chez le médecin en position semi-assise. Maintenir une position latérale stable en cas de vomissement ou de perte de connaissance et libérer les voies respiratoires.

Après inhalation

Faire respirer de l'air frais en cas d'inhalation de brouillards ou de vapeurs, libérez les voies respiratoires. Faire respirer aussitôt que possible un aérosol Dexaméthasone. Veiller au repos, à la chaleur et, le cas échéant, à une assistance respiratoire. Faire inhaler de l'oxygène en cas de difficulté respiratoire. Procéder à une réanimation cardio-respiratoire à la suite d'un arrêt respiratoire/circulatoire.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés. Rincer abondamment pendant au moins 15 minutes avec de l'eau les parties de peau/les muqueuses contaminées. Ne pas tenter de neutraliser. Appliquer le cas échéant un bandage lâche.

Après contact avec les yeux

En cas de contact oculaire, rincer pendant au moins 10 minutes avec de l'eau courante en maintenant bien écartées les paupières de l'œil contaminé - tout en protégeant l'œil non atteint - en s'aidant d'une bouteille de lavage oculaire, d'une œillère ou d'eau courante. Dans un premier temps, (si possible) ajouter des gouttes de Proxymethacaine 0,5% pour les yeux. Puis appliquer un bandage lâche. Consulter le plus rapidement possible un spécialiste (ophtalmologiste).

Après ingestion

Après une ingestion, faire boire immédiatement abondamment de l'eau additionnée d'un produit à base de charbons actifs. Ne tenter en aucun cas de faire vomir. Ne pas tenter de neutraliser. Faire inhaler de l'oxygène en cas de détresse respiratoire.

4.2 Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Tout contact avec la peau rend nécessaire un rinçage rapide et prolongé avec de l'eau. Les tentatives de neutralisation peuvent encore fréquemment aggraver la situation. Après des réactions inflammatoires, utiliser des glucocorticostéroïdes. Faire inhaler de l'oxygène en cas de détresse respiratoire. Administrer des préparations d'oxyde d'aluminium. Après respiration d'aérosols corrosifs, exécuter un traitement prophylactique contre l'œdème pulmonaire.

4.3 Moyens devant être constamment disponibles sur le poste de travail

Prévoir une bouteille lave-yeux ou une œillère dans la salle de travail.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agents d'extinction appropriés

Utiliser des extincteurs appropriés à la classe d'incendie de l'environnement ou, le cas échéant, une couverture anti-feu.

5.2 Risques particuliers dus au produit, à ses résidus de combustion ou gaz dégagés

Veiller à la formation de produits de décomposition toxiques; menace de l'environnement possible à la suite de tout dégagement de grandes quantités de substances ou de produits de décomposition.

5.3 Equipement de protection particulier

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant (appareil autonome) et, en cas de développement intensif de substances nuisibles, revêtir un vêtement protecteur contre les produits chimiques (vêtement à protection universelle).

5.4 Remarques diverses

La substance/la préparation même ne brûle pas. Les emballages brûlent comme du papier ou de la matière plastique. Refroidir les conteneurs non endommagés avec de l'eau, les dégager si possible hors de la zone dangereuse. Le réchauffement provoque une augmentation de pression, d'où danger d'éclatement. Précipiter les vapeurs formées en pulvérisant de l'eau. L'eau peut devenir alcaline ou acide. N'utiliser uniquement des appareillages auxiliaires chimiorésistants.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Mesures de précautions relatives aux personnes

Instruction régulière nécessaire des employés visant les dangers et mesures de protection à l'aide d'instructions de service. Respecter la limitation du nombre d'employés.

6.2 Procédures de nettoyage / récupération

Récupérer immédiatement le fluide écoulé avec un produit absorbant universel, puis le remettre au service compétent aux fins de remise à la déchetterie. Nettoyer les sols et objets humectés avec beaucoup d'eau.

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation

7.1.1 Mesures visant la sûreté des manipulations

En conformité avec les instructions de service ci-jointes. A n'utiliser que dans des locaux parfaitement aérés. Employer un récipient de sécurité pour l'agitation de cuvettes rondes!

7.2 Stockage

L'emballage original de MACHEREY-NAGEL garantit un stockage sûr. Les produits classés toxiques doivent être confinés sous clé.

Classe de l'entrepôt (Industrie chimique allemande): 8 B

7.2.1 Spécifications aux entrepôts et conteneurs

Maintenir hermétiquement fermés les emballages originaux pour leur stockage et leur conservation en les entreposant dans un local parfaitement ventilé tout en les écartant – mieux en les séparant - de substances aptes à provoquer des réactions dangereuses, de manière qu'elles ne soient directement accessibles à aucune personne étrangère au service. Utiliser des surconteneurs appropriés pour le transport de récipients en verre.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Mesures techniques

Prévoir des locaux parfaitement aérés et ventilés, des sols résistant aux agents chimiques ainsi que des possibilités de lavage. Respecter une propreté absolue sur le poste de travail.

8.2 Equipement de protection personnelle

Protection respiratoire: cf. 7.2.1 **Protection manuelle:** oui, gants de caoutchouc selon EN 374

Protection oculaire: oui, lunettes de protection **Protection corporelle:** recommandé

Mesures de protection et d'hygiène:

Ne pas manger, boire, fumer, priser ni conserver des aliments dans la salle de travail. Protection prophylactique cutanée nécessaire. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se débarrasser de vêtements souillés après les avoir rincés immédiatement avec de l'eau. Ne les réutiliser qu'après nettoyage. Se laver méticuleusement les mains avec de l'eau et du savon en fin de travail et avant les repas; appliquer ensuite une crème protectrice sur la peau.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Présentation

Etat: liquide ou solide

Couleur:

Odeur:

9.2 Caractéristiques spécifiques à la sécurité

pH à la livraison: 14

pH en solution aqueuse: (pour g/l H₂O) 14

| | | |
|---------------------------------|-----------|-----------------------------|
| Point de fusion [°C]: | | 360 |
| Point d'ébullition [°C]: | | 1320 |
| Densité: | (à 20 °C) | 1.24-1.51 g/cm ³ |
| Solubilité dans l'eau: | (à 20 °C) | 0-100 % |

10. Stabilité et réactivité

Pendant le stockage dans l'emballage original, il n'y a pas de décomposition durant la période de conservation indiquée.

11. Informations toxicologiques

11.1 Effets toxiques

La causticité peut - selon la concentration, la dissociation, la réactivité et la liposolubilité de la substance - se présenter de manière très différente. Soit des irritations plus ou moins accentuées, soit la formation d'escarres cautérisants ou des lésions rapides sur la cornée oculaire. Les substances caustiques concentrées peuvent avoir une invasivité profonde et détruire entièrement les tissus. Après une ingestion, apparition de douleurs au niveau des muqueuses ou de lésions sanguinolantes des tissus muqueux. L'effet caustique peut, le cas échéant, ne se manifester qu'après formation de l'humidité. Un grand nombre de substances cautérisantes possèdent des propriétés protéino-précipitantes.

11.2 Tests toxicologiques

Symptômes spécifiques en expérimentation vétérinaire: substance caustique

Effet cautérisant / irritant: oui

Sensibilisation: inconnu

Effets subséquents à une exposition renouvelée ou prolongée: inconnu

Effets cancérigènes, hérédomodificateurs ainsi que reproducto-lésionnaires:

Autres données:

LD₅₀ oral rat 273 mg/kg

12. Informations écologiques

12.1 Evaluation d'effets possibles

Danger possible pour l'eau potable uniquement en cas de pénétration de quantités très importantes dans le sol et les eaux naturelles. Prévenir les autorités compétentes.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Recommandation

Prière de respecter les directives nationales visant la collecte et l'élimination de déchets de laboratoire.

14. Informations relatives au transport

Nom au transport: Chemical Kit

N° ONU: 3316

Classe: 9

Groupe d'emballage (PG): II

Transport terrestre

- route /- chemin de fer

ADR/RID Cl. Code:

M11, ADR 3.3.1/251: LQ 22 = 10 kg

Transport maritime IMDG EmS: F-A,S-P
Transport aérien IATA-DGR PAX915 CAO 915
Informations annexes: Concernent des lots d'expédition pouvant atteindre jusqu'à 10 kg (nets) de substances dangereuses (**chemical kit**).

Prescriptions alternatives relatives au transport

Nom au transport: Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (potassium hydroxide solution)
N° ONU: 3266 **Classe:** 8 **Groupe d'emballage (PG):** II
- route ADR Cl. Code: C5, LQ 22 = 1 L/ 30 kg

15. Informations réglementaires

15.1 Désignation

Lettre de code: C
Codes complémentaires: Xn
Caractérisation du danger: Corrosif
Composants dangereux: Hydroxyde de potassium 50 %

15.1.1 Informations sur les dangers particuliers (tests R)

R 22 Nocif en cas d'ingestion
R 35 Provoque de graves brûlures

15.1.2 Conseils de sécurité (tests S)

S (1/2) Conserver sous clef et hors de portée des enfants
S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
S 37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage
S (45) En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

15.2 Prescriptions internationales et nationales

Les législations et prescriptions suivantes furent prises en considération pour l'élaboration de la fiche de données de sécurité:

1. la directive 67/548/CEE du Conseil, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses, inclus 29ème adaptation au progrès technique (2004/73/CE) d'avril 2004
2. la législation allemande pour la protection de substances dangereuses (législation sur les produits chimiques, ChemG) de juillet 1994, la refonte de juin 2002,
3. la législation allemande sur la protection de substances dangereuses (législation sur les substances dangereuses, GefStoffV), la refonte de décembre 2004, réglementaire de la directive 98/24/CE,
4. la directive 91/155/CEE de la Commission définissant et fixant, les modalités du système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses - (fiche de données de sécurité),
5. la directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil concernant le rapprochement des

dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses,

6. la directive 2001/58/CE de la Commission, concernant les modalités du système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses,
7. les règles techniques allemandes TRGS 200, concernant le classification et désignation de substances, préparations et produits de janvier 2003,
8. les règles techniques allemandes TRGS 220, concernant la fiche de données de sécurité visant les substances et préparations dangereuses de janvier 2003,
9. les règles techniques allemandes TRGS 900, seuils pour l'air du poste de travail „Les valeurs limites pour l'air“ d'août 2004

15.3 Autres prescriptions nationales

Classe risque pour l'eau, Allemagne: 1

Classe de toxicité, Suisse: 2

16. Autres informations

16.1 Interlocuteurs

Customer Service Center  +49 (0) 24 21 969 0

16.2 Informations diverses

Utilisation recommandée et limitation d'emploi: uniquement pour utilisateurs professionnels

Potentiel de danger réduit émanant de produit ou de tests individuels au cours d'une utilisation conforme.

Références pour la fiche de données de sécurité

KÜHN, BIRETT: Fiches de substances opératoires dangereuses (en Allemagne) K 011

MACHEREY-NAGEL présente les informations précitées en toute bonne foi conformément au niveau de ses propres connaissances en date du 2004-10-21. Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu à s'assurer que sa formation et son aptitude répondent à la manipulation en toute responsabilité des produits dans chaque cas particulier. Les informations communiquées n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. MACHEREY-NAGEL n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toutes informations complémentaires, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.